

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 173 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI

représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINE - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-François CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nasser BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-004-17199/24/CM

■ Approbation de l'avenant 5 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" 110110

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Aix Marseille Provence exerce de plein droit, en lieu et place des communes situées sur son territoire, la compétence en matière d'organisation de la Mobilité et est à ce titre Autorité organisatrice de la Mobilité Durable sur son ressort territorial.

Dans ce cadre, la Métropole a renouvelé la convention de délégation de service public pour l'exploitation de tous les services de transport de voyageurs du réseau Aix en bus. La délégation dont le démarrage effectif a été fixé au 4 novembre 2019 a été signée le 27 juin 2019. D'une durée ferme de neuf ans, prorogeable d'une année supplémentaire, la gestion déléguée du réseau de transports publics urbains "AIX EN BUS" a été confiée à la société KEOLIS SA.

Ce choix a été approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du 16 Mai 2019. Conformément à l'article 8 de la Concession, une société ad hoc, la Société Keolis Pays d'Aix a été dédiée à l'exécution de la DSP dite la « Concession ».

Le présent avenant 5 après avis favorable de la Commission Concession de la Métropole a pour objet de :

- Adapter l'offre de transport
- Acter de l'utilisation du fonds de réserve
- Traiter des modifications contractuelles,
- Restituer des économies réalisées en 2023,

I - Adaptation et optimisation de l'offre de transport :

Les articles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 mettent en œuvre le principe de mutabilité du service public et tire les conséquences de l'ajustement de l'offre de transport aux besoins des usagers.

In fine, l'offre de transport ajustée génère une moins-value de 393 952 € HT sur la durée du contrat, soit – 78 790 € HT par an en moyenne.

II - Utilisation du fonds de réserve :

L'article 3.1 acte de l'utilisation du fonds de réserve afin de financer :

- L'aménagement du P+R Hauts de Brunet pour créer une zone de remisage pour les véhicules électrique de transport à la demande, pour un montant de 1 104 947 € HT. Ce montant comprend également l'implantation d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïque pour une valeur de 265 100 € HT.
- L'équipement en rétro vision pour l'ensemble des 117 véhicules neufs, pour un coût de 48 852 € (Coût unitaire de 5 000 € HT).

III - Modifications contractuelles :

L'article 4.1 acte de la vente de 33 véhicules par le délégataire pour le compte de la Métropole pour un montant de plus-value de cession rétrocédée de 126 977 € HT.

L'article 4.2 acte de la réduction du nettoyage des points d'arrêts à la demande de la Métropole avec le passage de 4 à 3 sessions de nettoyages par an et l'intégration de 59 arrêts supplémentaires.

Cette mesure génère une économie de 6 100 € par an.

L'article 4.3 acte de la prise en charge du débroussaillage du P+R Hauts de Brunet par le délégataire pour un montant de 3 000 € par an.

L'article 4.4 acte du renforcement de l'équipe de l'agence commerciale du délégataire avec la création d'un sixième poste d'agent de ventes. Ce poste supplémentaire n'induit pas de contribution forfaitaire complémentaire et est financé par le délégataire.

IV – Restitution des économies 2023 :

L'article 5.1, 5.2 et 5.3 traitent des restitutions d'économies en 2023.

Le Délégataire a réalisé un certain nombre d'économies sur 2023, liées à la forte baisse de l'offre résultant d'un fort taux d'absentéisme ainsi que des difficultés de recrutement.

Ces restitutions concernent :

- Réduction de l'offre kilométrique de 758 867 km, soit 2 025 358 €
- Un allègement de charges liée au recul exceptionnel de la masse salariale : 984 293 €
- Des difficultés de recrutements dans les fonctions supports (maintenance, contrôleurs, manageurs ...) : 456 856 €
- Des budgets revus à la baisse et des économies de productivité lié à la baisse d'activité globale : 337 014 €
- Restitution des produits financiers ponctuels liés aux excédents de trésorerie 2023, soit 861 083 €

L'ensemble de ces restitutions correspondent à un montant de 4 664 604 € HT.

Le Délégataire consent à restituer cette somme à l'Autorité Concedante qui sera traitée par virement sur titre de recettes et dans le cadre de la facture de solde de l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article 58 du contrat de Concession.

V – Résumé des impacts financiers

Le bilan financier de l'avenant sur 2019-2028 s'élève à :

- Une baisse du coût contractuel de 4 258 725 € HT, pour une baisse des compensations tarifaires de 51 190 € et une baisse de la Contribution Forfaire de 4 207 535 € qui se décompose ainsi :
- Une baisse de 342 762 € liée aux évolutions d'offre ;
- Une baisse de 48 852 € liés aux d'économies à la suite des investissements financés par le fonds de réserve ;
- Une baisse de 24 400 € liés à la réduction du nettoyage des points d'arrêts ;
- Une hausse de 12 000 € liés au débroussaillage du P+R Hauts de Brunet ;
- Une rétrocession de 1 778 163 € rétrocédés par le Délégataire à la Métropole au titre des économies 2023.
- Une rétrocession de 2 025 358 € rétrocédés par le Délégataire à la Métropole au titre de la réduction des km non réalisés 2023
- Hors coût contractuel : une rétrocession de 126 977 € HT par le Délégataire à la Métropole au titre de la vente de véhicules
- Hors coût contractuel : une rétrocession de 861 063 € HT par le Délégataire à la Métropole au titre des produits financiers.
- Fonds de réserve : 1 689 947 € sont consommés sur le montant initial de 3 300 000 €, soit un solde de 1 610 053 €.

L'Avenant 5 génère une variation de -0.00% du chiffre d'affaires de la Concession pour la partie ne relevant pas des clauses de réexamen et hors Indemnités Covid 2020 et 2021, soit – -61 252 €.
Si l'on intègre l'ensemble des modifications (y compris celles relevant d'une clause de réexamen et des indemnités Covid 2020 et 2021), le chiffre d'affaires du contrat évolue de -1,05 % à la baisse par rapport au contrat initial, soit -4 446 469 €.

Les Avenants 1 à 5 génèrent une augmentation de 0.27 % du chiffre d'affaires de la Concession, soit 1 155 307 € pour la partie ne relevant pas des clauses de réexamen et hors Indemnités Covid 2020 et 2021.

Si l'on intègre l'ensemble des modifications (y compris celles relevant d'une clause de réexamen, des indemnités Covid 2020 et 2021 ainsi que la remise commerciale 2021), le chiffre d'affaires du contrat évolue de – 1,40 % par rapport au contrat initial, soit -5 927 910 €.

Conformément aux dispositions de l'article R 3135-8 du Code de la Commande Publique, le contrat de Concession peut être modifié car le montant cumulé des modifications est inférieur à 10 % du montant du contrat de Concession initial.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° TRA 007-5986/19/CM relative à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport de voyageurs Aix en Bus - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes ;
- La délibération n° MOB 003-8849/20/CM relative à l'approbation de l'avenant 1 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" ;
- La délibération n° MOB-004-11066/21/CM relative à l'approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public Aix en Bus ;
- La délibération n° MOB-004-12595/22/CM relative à l'approbation de l'avenant 3 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" ;
- La délibération n° MOB-008-15242/23/CM relative à l'approbation de l'avenant 4 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" ;
- L'information de la commission concession du 3 décembre 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant 5 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus" ci-annexé à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports urbains « Aix en Bus » ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée au budget annexe transport de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 77, nature 778.

La dépense et la recette relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretien et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7MPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS